



# Smart Mobility Awards 2024 - Règlement

## Table des matières

---

1. Cadre.....	1
2. Cinq catégories d’Awards .....	2
3. Participation .....	2
4. Procédure d’évaluation .....	4
5. Calendrier .....	4
6. Prix.....	5

### 1. Cadre

Les grands enjeux dans le domaine du transport sont, entre autres, encourager les modes actifs et l’utilisation des transports publics/partagés, réduire les problèmes de congestion et veiller à l’amélioration de la sécurité routière, contribuer à l’activité socio-économique en veillant aux respects des droits des travailleurs, et réduire l’impact négatif du secteur des transports sur l’environnement et le climat. La mobilité intelligente, ou “*Smart Mobility*”, se présente comme une des solutions pour faire face à ces défis majeurs. En effet, son potentiel est prometteur car elle permet une utilisation plus efficace des moyens de transport et facilite le transfert modal, tant pour les passagers que pour le fret.

#### **Qu’entend-t-on par *Smart Mobility* ?**

La *Smart Mobility*, ou mobilité intelligente, est née du croisement entre les secteurs du numérique et du transport. Cette notion d’intelligence a vu le jour grâce au développement des systèmes de transport intelligents (STI). Les données collectées par ces systèmes, situés dans les véhicules, dans les infrastructures de transport ou encore dans les outils technologiques dont disposent les utilisateurs, permettent d’optimiser les déplacements en permettant aux différents systèmes de communiquer entre eux.

Ce concept, qui regroupe les produits, systèmes, services ou encore solutions numériques, permet une mobilité plus efficace des passagers ou des marchandises en termes de sécurité, de temps, de budget et de confort. Il permet également un plus grand respect de l’environnement. Ces solutions tendent donc de manière intelligente vers une mobilité plus durable.

Le développement de ces nouvelles technologies doit prendre en compte de nombreux éléments si on souhaite que la *Smart Mobility* soit un succès : l’accessibilité aux produits développés, la limitation de l’empreinte écologique ou encore la protection des données et la cybersécurité.

Le SPF Mobilité et Transports se positionne comme un acteur clé dans le domaine de la *Smart Mobility*, tant en pilotant la mise en œuvre du cadre du développement des systèmes de transport intelligents (STI), qu’en étant actif dans des domaines tels que le MaaS (Mobility as a Service), les véhicules autonomes et d’autres solutions de transport intelligentes.

## **Smart Mobility Awards**

Aujourd'hui, les solutions qui voient le jour dans le domaine de la mobilité intelligente sont nombreuses et, pour certaines, très prometteuses. C'est pourquoi, le SPF Mobilité et Transports souhaite offrir une reconnaissance et soutenir ces initiatives en organisant les « *Smart Mobility Awards* ». Ces *Awards* visent à récompenser les solutions innovantes qui, en s'appuyant sur les technologies numériques, permettent de relever les défis liés à la mobilité et de rendre la mobilité des personnes et des marchandises plus sûre, plus durable, et plus multimodale.

N'attendez plus pour poser votre candidature et peut-être repartir avec le titre et la reconnaissance pour votre travail en matière de mobilité intelligente !

## 2. Cinq catégories d'Awards

Les candidatures seront réparties **en cinq catégories** :

- **Public Sector/Non-profit** : initiative émanant d'une entité publique ou du secteur non-profit
- **Private sector** : initiative émanant du secteur privé
- **Meilleure collaboration** (public-public, public-privé ou privé-privé)

Ce prix sera décerné à une initiative dans lequel la collaboration joue un rôle central. Les projets dans lesquels différentes parties collaborent (autorités, citoyens, acteurs privés, institutions de recherche) en vue d'atteindre un même objectif entrent en ligne de compte.

- **Recherche académique**

Ce prix sera décerné à une initiative de recherche novatrice dans le domaine de la mobilité intelligente. Il peut s'agir d'un travail de fin d'études, d'une thèse, d'un projet de recherche, etc., tant dans le domaine de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée. L'important est que la recherche soit novatrice et ouvre la voie à de nouvelles recherches ou puisse être valorisée dans des applications pratiques.

- **Prix du public**

À partir de la fin du mois d'août 2024, le grand public pourra découvrir tous les nominés sur le site web et les réseaux sociaux du SPF Mobilité et Transports. Un texte présentera les différentes initiatives. Ce texte sera rédigé par l'organisation participantes/le(s) candidat(s).

Le jour de la remise des Awards, le 17 septembre 2024, le public présent sera invité à voter de façon digitale pour l'initiative de son choix. Le SPF Mobilité et Transports comptabilisera le nombre de voix pour chaque candidature. La candidature ayant obtenu le plus de votes sera lauréate.

Il reviendra à l'organisateur de répartir les candidatures dans les différentes catégories.

## 3. Participation

Les *Smart Mobility Awards* visent à récompenser les initiatives des entreprises, organisations et professionnels qui ont apporté une contribution notable au domaine de la mobilité intelligente, en œuvrant pour un avenir plus durable, plus propre et plus sûr en matière de mobilité. Toutes les organisations/professionnels qui s'identifient à cet objectif sont cordialement invitées à soumettre leurs propositions.

Ces prix s'adressent aux :

- entreprises,
- professionnels,
- entrepreneurs,
- académiques,
- administrations,

- associations et
- toute autre sorte d'organisations.

### Conditions de participation

Seules les initiatives répondant aux conditions suivantes seront jugées recevables :

- L'initiative doit s'inscrire dans le domaine de la mobilité intelligente ;
- L'initiative doit encourager la mobilité durable, et de préférence, le modal shift ;
- L'initiative doit émaner d'une organisation basée en Belgique (privée ou publique) ;
- L'initiative doit avoir un impact sur le territoire de la Belgique, au niveau local, régional ou national (mais peuvent avoir portée international) ;
- L'initiative doit être en cours ou finalisée et avoir démontré qu'elle fonctionnait (à l'exception des projets de la catégorie « Recherches académiques ») ;
- La candidature doit être introduite dans le strict respect des règles énoncées ci-dessous (voir « **Comment participer** »)

### **Topic covered – Main Key Words (among others) :**

*Active Mobility – Autonomous vehicles – Automotives – Car-Sharing – Connected vehicles – Cycling – E-mobility – First Mile – Last Mile – Flexible Mobility – Freight – Future Mobility – Geolocation – Integrated Mobility – Intelligent Transport Systems – Logistics – MaaS – Mapping – Micro-Mobility – Mobility Planning – Mobility Service Provider – Mobility Tools – Multimodal – On-demand Mobility – Non-Motorized Mobility – Parking – Payment systems – Public Transport – Scooter – Shared Mobility – Transport hubs – Intelligent Infrastructure – Transport Integration – Walkability.*

### **Comment participer**

Les candidatures peuvent être introduites jusqu'au **21 juin 2024 à 23 h 59**, à l'adresse mail suivante : [smartmobilityawards@mobilit.fgov.be](mailto:smartmobilityawards@mobilit.fgov.be)

Les candidatures doivent être introduites par au moins un participant actif au sein de l'initiative.

Les candidatures doivent être rédigées en français ou néerlandais.

Une candidature doit comporter les éléments suivants :

- Un titre ;
- Le nom de l'organisation qui introduit la candidature, son numéro d'entreprise le cas échéant et son adresse ;
- Le nom et les coordonnées de la personne qui introduit la candidature ;
- Le nom et les coordonnées d'une personne de contact/participant au projet ;
- Une **description du projet et des raisons pour lesquelles le projet mérite un Award** – La description sera limitée à **3 pages de texte maximum** (hors photos/graphiques), en **police Times New Roman, 12**. Le document sera transmis sous format Word ou PDF ;
- Un **bref descriptif du projet** (max. 200 mots) qui sera repris sur le site web du SPF Mobilité et Transports et éventuellement sur les réseaux sociaux du SPF Mobilité et Transports ;
- Une **liste exhaustive des entités impliquées** dans l'initiative (si l'initiative est portée/développée par plus d'un acteur).

Les candidatures doivent être envoyées par mail à [smartmobilityawards@mobilit.fgov.be](mailto:smartmobilityawards@mobilit.fgov.be).

Les dossiers de candidature doivent être aussi **concis et structurés que possible**. Les initiatives seront **présentées de façon claire et inspirante**.

## Droits d'auteur et de propriété intellectuelle

Toutes les candidatures introduites doivent **respecter la législation belge et européenne en vigueur relative aux droits d'auteur**. Les participants déchargent l'organisateur des Smart Mobility Awards de toute responsabilité en cas de violations de droits d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle. La participation aux Smart Mobility Awards n'implique pas de cession des droits de propriété. Toutefois, SPF Mobilité acquiert le droit de publier du contenu relatif aux candidatures sur son site web et ses réseaux sociaux à compter de la date d'envoi. Ils sont également autorisés à publier les textes sur son site.

Dans le cadre de ces communications et autres publications, les images soumises dans le cadre des Smart Mobility Awards pourront être utilisées par le SPF Mobilité et Transports sans restriction dans les différents supports de communication, sans limitation dans le temps et sans avoir à payer de droits d'auteur.

Les participants ne pourront soumettre que des images pour lesquelles ils possèdent tous les droits d'auteur. À ce titre, ils devront avoir l'approbation de tous les tiers qui ont participé à l'enregistrement de l'image transmise et/ou des tiers qui estiment pouvoir exercer un droit de quelque nature que ce soit à son égard.

Les participants garantissent que leurs soumissions sont des images originales et non publiées (il est interdit de copier des œuvres existantes). En règle générale, chaque participant donne à l'organisateur la garantie qu'aucune image, aucun droit d'action ni aucune plainte ne peut être formulé à la suite de l'exercice des droits transférés.

Le SPF Mobilité et Transports pourra placer (une sélection de) les images soumises sur son site web et ses médias sociaux, notamment LinkedIn, et sur son site Internet.

## 4. Procédure d'évaluation

Les candidatures jugées recevables seront soumises à un jury de professionnels, experts dans le domaine de la mobilité et/ou du digital et de l'innovation. Celui-ci sera chargé d'évaluer à huis clos chaque candidature sur base (e.a.) des **critères d'évaluation suivants** :

- **Impact positif sur la mobilité en Belgique** : sur le court, moyen et/ou plus long terme - Comment le résultat est mesurable ? Quels sont les résultats déjà atteints à ce jour ?
- **Innovation** : est-ce une nouveauté marquante dans son contexte ? L'initiative se distingue-t-elle par son caractère innovant ou par la présence d'éléments novateurs ? Démontrez son degré d'innovation et décrivez dans quelle mesure votre projet est remarquable.
- **Durabilité** : l'initiative participe à encourager la mobilité durable/le modal shift
- **Transférabilité** : peut-elle également être utile dans un autre contexte ou une autre situation ? Le projet est-il reproductible ? Peut-il servir à d'autres fins, peut-il être repris par d'autres entités ?
- **Caractère sociale et sociétal** : l'initiative prend en compte l'intérêt du citoyen ou du client, l'accessibilité pour tous, l'inclusion, la sécurité, etc. L'impact de l'initiative est-il mesurable et comment il est évalué ?
- **Catégorie « Recherche académique »** : les mêmes critères s'appliquent mais il n'est pas nécessaire que l'impact soit prouvé. - L'important est que la recherche soit novatrice et ouvre la voie à de nouvelles recherches ou puisse être valorisée dans des applications pratiques.
- **Catégorie "Meilleure collaboration"** : l'initiative se distingue par la mise en commun des connaissances et des compétences de différentes parties, issues de disciplines différentes et/ou d'environnements concurrentiels. Cette collaboration est-elle durable ? Est-il prévu que le projet soit/puisse être élargi à d'autres partenaires dans le futur ?

## 5. Calendrier

Date limite pour le dépôt des candidatures : 21/06/2024, 23h59. Chaque candidature recevra un accusé de réception.

Smart Mobility Awards 2024 - Règlement

Les nominations seront communiquées une semaine avant la remise des prix. Les gagnants seront annoncés le jour de la cérémonie de remise des Awards, le 17 septembre 2024 après-midi.

## 6. Prix

Les Smart Mobility Awards vise à mettre en lumière et récompenser les initiatives concernées. Remporter un Award peut apporter une reconnaissance publique à votre travail en matière de mobilité intelligente et également lui donner de la visibilité. Les nominés et gagnants verront leurs projets bénéficier d'un coup de projecteur, entre autres, sur le site internet et les médias sociaux du SPF Mobilité. Une communication à destination des médias est également prévue. Un logo spécifique sera également mis à la disposition des gagnants afin qu'ils puissent l'utiliser dans leur communication.

### **Remise des prix**

Les gagnants de chaque catégorie seront proclamés l'après-midi du 17 septembre 2024 lors de la cérémonie de remise des Smart Mobility Awards, qui se tiendra dans le bâtiment Pacheco à Bruxelles.

**En participant à ces Awards, chaque participant accepte sans réserve ni limitation toutes les dispositions du présent règlement.**

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'organisation à [smartmobilityawards@mobilit.fgov.be](mailto:smartmobilityawards@mobilit.fgov.be). Tous les échanges avec les organisateurs doivent impérativement passer par cette adresse.